

Prévention et prise en charge de personnes concernées par les troubles du comportement alimentaire (TCA)

Vincent Hennin (PCSI)

Par cette intervention, nous souhaitons aborder la problématique des troubles du comportement alimentaire, un sujet qui affecte de nombreux individus dans notre canton. « Ce ne sont pas des caprices », la prévention et la prise en soins des personnes concernées par les TCA méritent une attention et une aide équitables.

Selon une analyse de l'Office fédéral de la statistique (OFS) portant sur les traitements pour troubles psychiques chez les jeunes entre 2020 et 2021, en Suisse, les hospitalisations pour troubles mentaux et du comportement ont augmenté de 26% chez les filles et jeunes femmes de 10 à 24 ans et de 6% chez les hommes du même âge. Les troubles mentaux constituent pour la première fois la première cause des hospitalisations des 10 à 24 ans (19'532 cas), devant les blessures (19'243 cas). Les prestations psychiatriques ambulatoires à l'hôpital enregistrent une hausse de 19% chez les jeunes gens, Les hospitalisations pour troubles psychiques chez les jeunes gens de 10 à 24 ans ont augmenté de 4% en 2020, puis de 17% en 2021. La population adulte dès 25 ans n'a pas connu la même évolution, avec une hausse très modérée de 1% cumulée sur les deux années. La catégorie regroupant les autres troubles, comprenant les troubles de la personnalité et ceux de l'alimentation, a crû en 2021 de 24% chez les jeunes femmes.

L'anorexie mentale est une des maladies psychiatriques causant le plus de décès. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), 3,5% de la population est déclarée souffrante de TCA et l'anorexie mentale présente un taux de mortalité de 5% jusqu'à 10 ans de maladie, qui grimpe même à 20% après les 10 ans, selon une étude datant de 13 ans. Les TCA sont plus rares chez les hommes bien que cette affirmation soit de plus en plus démentie, par la liberté de parole et l'acceptation du trouble chez la sphère masculine, en atteste le reportage paru sur la télévision suisse romande le 29 janvier dernier. Les troubles alimentaires les plus courants sont : l'hyperphagie, l'anorexie et la boulimie. Il en existe toutefois davantage.

Dans le Jura, il ne semble pas exister de structures et de traitement spécialisés pour ce type de problèmes. Des témoignages de personnes souffrant de TCA expriment des difficultés à être prises en charge depuis de nombreuses années. Pour bénéficier de soins spécialement adaptés à leurs problématiques et besoins, ces personnes doivent se rendre dans des unités hospitalières situées dans d'autres cantons (cantons de Vaud, de Genève ou de Neuchâtel). Certes, une collaboration existe pour les cas les plus sévères entre l'Hôpital du Jura et l'hôpital vaudois de Saint-Loup, mais suite à une hausse de la demande depuis le Covid pour les troubles des TCA, l'établissement priorise désormais les patients de son propre canton. Le délai d'attente pour un-e Jurassien-ne qui a besoin d'une prise en charge urgente est d'environ deux mois. Souvent peu connues, par honte, déni ou méconnaissance, les TCA sont des pathologies à prendre au sérieux et qui nécessitent une prise en charge multidisciplinaire et spécialisée. Ces troubles sont souvent associés à un sentiment de perte de contrôle et à une altération de l'image corporelle. Elles peuvent en effet avoir de graves répercussions physiques, mentales et sociale, pouvant aller, selon le degré d'incidence, jusqu'à l'invalidité ou la mort.

Les troubles du comportement alimentaire ne sont pas un choix personnel, mais considérés comme étant une maladie multifactorielle, classifiée dans les troubles psychiatriques spécifiques. La détection précoce des signes de cette maladie, ainsi qu'une prise en charge thérapeutique adéquate autant pour le patient que sa famille, font actuellement défaut. Pour le traitement, il existe plusieurs options, notamment la thérapie comportementale et cognitive, la thérapie systémique et familiale, les interventions thérapeutiques à médiation (art-thérapie, musicothérapie) et, dans certains cas, la

médication. Il est important de souligner que le traitement doit être adapté à chaque personne et que le soutien des proches est essentiel dans la récupération. Il est crucial que les personnes souffrant de troubles du comportement alimentaire aient accès aux soins et aux traitements appropriés. Il est important que des mesures adéquates soient mises en œuvre afin de s'assurer que les personnes souffrant de ces troubles reçoivent le soutien nécessaire. Il apparaît fondamental de disposer de programmes de prévention et de sensibilisation pour aider à réduire l'incidence de ces troubles.

Une association qui prend en compte ces troubles et qui s'occupe d'orienter les personnes souffrant et leur proches a vu le jour dans le Canton du Jura, du nom de « Ana – Mia ». Le rôle de cette dernière se limite actuellement à trouver des solutions de soins et de rediriger les requérants vers des professionnels qualifiés, autant sur le territoire cantonal qu'extra-cantonal.

Il est aujourd'hui primordial que nous nous engageons à améliorer l'accès aux soins pour les personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire, en mettant en place des solutions de traitement spécialisées en concertation avec les professionnels de la santé travaillant dans ce domaine.

Le Gouvernement jurassien est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Si des statistiques existent au niveau suisse concernant les TCA, dispose-t-on de chiffres à l'échelle cantonale ?**
- 2. Quels sont les outils à disposition dans notre canton afin de prévenir les cas de TCA, notamment pour les adolescent-e-s qui représentent la catégorie la plus à risque ?**
- 3. Pour les cas déclarés, comment s'effectue la prise en charge et le suivi médical des personnes touchées par ces maladies ?**
- 4. Les personnes atteintes de TCA sont-elles accueillies au sein de nos structures hospitalières, si oui, existe-t-il un protocole médical spécial pour cette patientèle ?**
- 5. Quels autres moyens, structures, sont à disposition pour le traitement des personnes touchées par ces pathologies ?**
- 6. Existe-t-il un dispositif jurassien pour le suivi ambulatoire des situations avérées, ainsi que pour prévenir les rechutes ?**
- 7. Comment le Gouvernement évalue-t-il la prise en compte et le suivi de ces patient-e-s ? Des adaptations sont-elles envisagées afin d'améliorer le dispositif actuel ?**

Nous remercions le Gouvernement jurassien pour ses réponses.

Vincent Hennin (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Ismaël Vuillaume (PVL)
- Vincent Eggenschwiler (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)
- Quentin Haas (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Thomas Schaffter (PCSI)
- Géraldine Beuchat (PCSI)

- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 15 février 2023